

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur
POLE MOBILITE INGENIERIE TRANSPORTS

3^{ème} **Commission** - N° CP-2015-5-3-10

Service consulté
Direction d'Appuis Juridique et Documentaire
Direction des Finances

PROJET C34
" VOIE VERTE TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE - WEIL AM RHEIN "
TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES
CONVENTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES AVEC HUNELEC ET ERDF

Résumé : Le présent rapport a pour objet de fixer avec la Société Hunelec et Erdf les conditions techniques et financières liées à l'exécution des travaux de dévoiement des réseaux électriques situés dans l'emprise nécessaire à la réalisation de la passerelle en estacade, le long des berges du Rhin à l'arrière de la Société BASF de HUNINGUE. Il s'agit d'approuver les conventions afférentes pour un montant global estimé à 285 732,71 € TTC et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à les signer.

I) PRÉAMBULE

Le Département du Haut-Rhin réalise un itinéraire cyclable reliant le port Saint-Jean à BALE et la passerelle des Trois-Pays à HUNINGUE.

Cet itinéraire inscrit au schéma départemental des itinéraires cyclables permettra d'assurer une continuité cyclable entre la SUISSE, l'ALLEMAGNE et la France et de combler ainsi un maillon manquant de l'EuroVélo n° 13 (dénommée « Véloroute Rhin ») et de l'EuroVélo n° 6 « Atlantique – Mer Noire ».

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil Général a approuvé le programme de l'opération et l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 3 132 000 € HT.

Par délibération en date du 16 janvier 2015, la Commission Permanente a approuvé le dossier projet pour un montant prévisionnel estimé à 3,473 M€ TTC.

II) OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'approuver deux conventions, respectivement avec la Société Hunelec et avec Erdf pour qu'ils assurent les travaux de dévoiement des réseaux électriques.

Les projets de convention sont joints au présent rapport en annexe.

III) JUSTIFICATIONS

Quatre réseaux électriques (3 câbles Haute Tension A et un câble Basse Tension) cheminent le long des berges du Rhin entre les PK 168.800 et PK 171.000 du domaine public fluvial. Ils alimentent les installations de secours en cas d'incident sur les sites de BASF/NOVARTIS classés SEVESO II. L'implantation d'une passerelle en estacade à l'arrière de la Société BASF sur une partie de ce cheminement ne permet pas de maintenir des conditions d'accès aux réseaux compatibles avec les contraintes de dépannage ou d'entretien.

Ces câbles font l'objet des conventions d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial n°71451100009 du 24 mars 2011 entre Hunelec et Voies Navigables de France et n°71451100006 du 24 mars 2011 entre Erdf et Voies Navigables de France.

Il est envisagé de dévoyer les réseaux dans le domaine public routier depuis le poste existant (avenue de Bâle) et l'angle formé par la rue des trois frontières et le quai du Rhin sur une longueur totale de 750 m.

Les travaux entrepris par la Société Hunelec et Erdf sont envisagés en juin 2015. La consignation de la ligne (mise hors tension) est programmée à la fin des travaux de génie civil.

Les mesures sont prises pour que ce dévoiement reste sans conséquence notable sur les travaux de génie civil et de voirie de la voie verte qui se poursuivent en parallèle.

IV) ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

L'évaluation du montant total des travaux pour le dévoiement des réseaux électriques pris en charge par le Département du Haut-Rhin s'élève à 285 732,71 € TTC répartis comme suit :

- réseau Hunelec : 205 236,91 € TTC
- réseau Erdf : 80 495,80 € TTC

Compte tenu du bilan actualisé de l'aménagement, l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération reste inchangée.

V) FINANCEMENT

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 21, fonction 621, nature 2151 du programme A171 (Aménagement d'itinéraires cyclables).

L'opération est cofinancée par le Canton de Bâle Ville, l'Europe, la Communauté de Communes des 3 Frontières, la Ville de Huningue et le Département du Haut-Rhin. La part départementale estimée au stade de la convention représente 38 % du montant de l'opération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- inclure des travaux de devoiement d'un montant estimé à 285 732,71 € TTC sur l'opération n°2013 - A171 - 32654 « Projet C34 : Voie verte trinationale Bâle - Huningue - Weil am Rhein » en précisant que celle-ci ne modifie pas le montant global affecté à hauteur de 3 473 000 € TTC ;
- approuver les termes des conventions techniques et financières relatives aux travaux de dévoiement de 3 câbles HTA 20kv et d'un câble BT, et aux travaux de dévoiement d'un câble HTA 20kv, dont les projets sont annexés au présent rapport ;

- m'autoriser à signer ces conventions respectivement avec la Société Hunelec et Erdf pour l'exécution des travaux de dévoiement des réseaux électriques situés dans l'emprise nécessaire à la réalisation de la passerelle en estacade, le long des berges du Rhin à l'arrière de la Société BASF de HUNINGUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN